



## Les consignes de sécurité

### Consignes communes à TOUS LES RISQUES

(Cf. « Les consignes générales de sécurité », page 27)

### Consignes complémentaires pour le risque RUPTURE DE BARRAGE

(Rappel des gestes à avoir avant, pendant, et après la manifestation du risque)

#### ➤ AVANT

- **Connaître le système spécifique d'alerte barrage.**
- **Connaître les points hauts** sur lesquels on se réfugiera (collines, étages élevés des immeubles résistants, ...), les moyens et itinéraires d'évacuation (voir le PPI).

#### ➤ PENDANT

- **Reconnaître le système d'alerte :**  
Il s'agit d'une corne de brume émettant un signal intermittent pendant au moins 2 minutes, avec des émissions de 2 secondes, séparées d'interruptions de 3 secondes
- **Gagner le plus rapidement possible les points hauts** cités dans le PPI ou à défaut les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide :
  - ne pas prendre l'ascenseur ;
  - ne pas revenir sur ses pas.

#### ➤ APRES

- **Attendre** les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte.
- **En cas de sinistre :**
  - ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche ;
  - chauffer dès que possible ;
  - aérer les pièces.

## Où s'informer ?

Pour en savoir plus sur le **risque Rupture de barrage**, consulter :

- Le site du Ministère en charge du développement durable sur le risque Rupture de barrage :  
[www.risquesmajeurs.fr/le-risque-rupture-de-barrage](http://www.risquesmajeurs.fr/le-risque-rupture-de-barrage)